

député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), ayant posé deux questions au sujet de l'Association canadienne des Jeux Olympiques, a consenti à ce qu'elles tiennent lieu d'avis. Dans la première question, l'honorable député demandait si la population du Canada participait aux frais de ce comité. Je répondrai à cela que l'Association canadienne perçoit la plus grande partie de ses revenus grâce aux souscriptions bénévoles de particuliers et de sociétés, mais les gouvernements provinciaux accordent certains octrois et, depuis 1920, le Gouvernement fédéral a fourni une certaine somme d'argent afin de permettre à l'Association de couvrir les frais découlant de la participation canadienne aux Jeux Olympiques, à tous les quatre ans. L'Association estime que, pour les Jeux Olympiques de 1948, ses dépenses globales s'éleveront à \$125,000 et le Gouvernement fédéral a été prié de souscrire la somme de \$35,000, dont \$17,500 payables en 1947 et le même montant en 1948. Lors de la présentation des crédits supplémentaires, le Gouvernement recommandera le versement de cette souscription.

Dans sa deuxième question, l'honorable député demandait ceci :

Le Gouvernement a-t-il de quelque façon son mot à dire dans la nomination des membres du comité?

La réponse à cette dernière question est "non". L'Association canadienne des Jeux Olympiques est un comité de l'Union athlétique amateur du Canada, qui englobe des représentants de toutes les associations nationales qui se livrent aux divers sports à titre d'amateur. Le comité a donc un caractère purement bénévole et non officiel. Le Gouvernement fédéral n'est donc qu'indirectement en rapport avec l'Association canadienne des Jeux Olympiques, par l'entremise du Conseil national d'aptitude physique. Le conseil, constitué par le Gouverneur en conseil en vertu de la loi sur l'aptitude physique nationale, se compose d'un représentant de chaque province et d'un président, celui-ci désigné par le Gouvernement fédéral. L'an dernier le Conseil national de l'aptitude physique, prié d'envoyer un représentant aux réunions de la Canadian Olympic Association, a désigné à cette fin le Dr W. C. Ross, d'Halifax.

M. J.-T. RICHARD (Ottawa-Est) : Pour faire suite à la déclaration du premier ministre, cet après-midi, le Gouvernement songerait-il à conseiller à Barbara Ann Scott de ne pas participer aux Jeux Olympiques?

Le très hon. MACKENZIE KING : A mon sens, cette question a déjà fait trop de bruit. Dans le propre intérêt de Mlle Scott, ainsi que dans celui du sport en général, mieux vaudrait je crois n'en plus parler.

[Le très hon. Mackenzie King.]

M. COLDWELL : Le lieu est mal choisi.

M. G. A. CRUICKSHANK (Fraser-Valley) : Puis-je dire que, en Colombie-Britannique, nous estimons toujours que Barbara Ann devrait jouir de tout ce qui lui revient?

TERRE-NEUVE

LA VENUE DE SA DÉLÉGATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GORDON GRAYDON (Peel) : Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures peut-il me dire s'il y a quelque chose de neuf au sujet de la délégation que les Terre-neuviens devaient envoyer auprès du Gouvernement?

Le très hon. L.-S. ST-LAURENT (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures) : Nous échangeons présentement des communications en vue de choisir une date de réunion qui conviendrait aux représentants de Terre-Neuve et aux fonctionnaires canadiens qui prendront part à la conférence. Vendredi, nous avons transmis une communication au haut-commissaire à Saint-Jean, le priant de la soumettre aux représentants de Terre-Neuve, en leur demandant de nous faire connaître leur opinion.

M. GRAYDON : La conférence aura-t-elle lieu pendant la session?

Le très hon. M. ST-LAURENT : C'est là une des questions sur lesquelles nous avons demandé leur avis. On avait espéré que la réunion pourrait se tenir à Ottawa au début de juin, mais nous n'avons pu leur dire quand la session se terminerait. Nous leur indiquons les dates qui nous conviendraient, les priant de nous faire savoir laquelle ils préféraient.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

QUESTION AU SUJET D'UN CONGÉ AUX FONCTIONNAIRES À L'OCCASION DE LA FÊTE DE VICTORIA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ROBERT FAIR (Battle-River) : Etant donné que le 24 mai tombe un samedi, cette année, le premier ministre peut-il me dire si le Gouvernement songera à accorder une longue fin de semaine de congé aux fonctionnaires de la Chambre et du service civil, ainsi qu'aux employés des maisons d'affaires?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) : Le Gouvernement examinera volontiers toute proposition à ce sujet; je ne puis en dire davantage.